



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets radioactifs

Question écrite n° 48117

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les expérimentations nucléaires réalisées dans les années 50/60 au centre d'études du Commissariat à l'énergie atomique de Vaujours (93). En 1998, l'Office pour la protection contre les rayonnements ionisants déclarait, après avoir effectué des contrôles, que le niveau minimum d'assainissement de la radioactivité résiduelle fixé par la direction générale de la santé était respecté. Néanmoins il apparaît que des tirs contenant de l'uranium ont été réalisés à l'air libre. Il semble que des risques de contamination des sols ne soient pas écartés. L'effet des rayonnements ionisants sur la santé sont connus. C'est pourquoi il souhaite que soit diligentée par des experts indépendants une enquête épidémiologique pour connaître les impacts des expérimentations sur la santé de la population autour du site de Vaujours.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48117

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3781